

**DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT MODIFICATION DE L'OFFRE DE FORMATION 2021-2026**

L'ASSEMBLEE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 28 JANVIER 2021,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Provisoire 2020-12-18-14 portant sur l'offre de formation 2021-2026 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président Provisoire de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'effectuer les modifications suivantes sur l'offre de formation 2021-2026 :

	Mentions et parcours arrêtés par l'Assemblée Provisoire du 18 12 2020	Mentions et parcours modifiés
École de Droit	Carrières internationales (International careers)	Relations internationales <i>Carrières internationales</i>
UFR Biologie	Plant and Animal Sciences Facing New Challenges <i>Plants in Sustainable Agro-ecosystems</i> <i>Plant Plasticity in Changing Environments</i> <i>Global quality in European livestock production</i>	Biologie végétale <i>Plants in Sustainable Agro-ecosystems</i> <i>Plant Plasticity in Changing Environments</i> Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement <i>Global quality in European livestock production</i>

Membres en exercice : 71
Votes : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président Provisoire,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : AssProv UCA
DELIBERATION A DISTANCE 2021-01-28-13

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*